

## L'augmentation des effectifs de la MINUSCA permettra-t-elle de répondre pleinement aux défis rencontrés sur le terrain ? par Michel Luntumbue – Mars 2021

Au regard de la superficie du territoire centrafricain, qui s'étend sur environ 623 000 km<sup>2</sup>, il est permis de douter qu'une présence suffisamment critique des contingents onusiens soit en mesure de contenir la présence, voire l'avancée des rebelles lors de certains épisodes de violences. D'autant plus que la Centrafrique reste caractérisée par des multiples défis, humains, infrastructurels, logistiques, qui impactent la portée de l'action onusienne. On a vu le poids des présences militaires russe et rwandaise à la veille des élections générales, alors que se dégradait la situation sécuritaire.

La nouvelle résolution du CSNU [S/RES/2566 \(2021\)](#) donne pourtant un double signal :

- À l'attention du gouvernement centrafricain, des populations locales et des gouvernements des pays contributeurs dont les troupes sont engagées en RCA, il s'agissait de rassurer sur la présence et le soutien constant de la communauté internationale en vue de la restauration d'une paix durable dans ce pays meurtri, attendue ardemment par des populations locales qui n'en peuvent plus.
- À l'égard des différents groupes rebelles centrafricains et de leurs soutiens internes et/ou régionaux, la résolution adresse un avertissement clair, qu'il n'y aura plus de tolérance face aux débordements quels qu'ils soient et aux entraves au processus politique en cours.

Toutefois, de la résolution à sa mise en application concrète, il y a tout un chemin. Sur le plan interne, il est difficile d'envisager aujourd'hui le déferlement d'un groupe de rebelles vers Bangui, avec des chances réelles d'une prise de pouvoir. Si la conquête du pouvoir par les armes semble aujourd'hui un pari insensé, l'emprise des groupes rebelles sur des pans entiers du territoire (dont les zones minières lucratives) reste, elle, une réalité. Ces positions leur confèrent, pour un certain temps encore, une assise que les effectifs augmentés de la Mission ne suffiront pas à entamer !

Sur le plan régional, l'une des questions est de savoir : comment briser les soutiens dont bénéficient certains groupes rebelles dans les pays riverains ? Au-delà de la sanctuarisation du pouvoir de Bangui, l'effectif augmenté de la MINUSCA, sans un volet robuste plus explicite, et sans une pression avérée sur les soutiens régionaux des rébellions, semble en effet condamné à la préservation d'un simple statu quo. En dépit de [l'Accord de paix](#) signé à Khartoum le 6 février 2019 avec 14 groupes armés, les autorités de Bangui – structurellement affaiblies – n'ont pas encore les moyens d'imposer les modalités d'une paix définitive. L'Accord de février 2019 n'était qu'une étape sur le cheminement, vers la sortie définitive de crise. Aussi, l'étape des élections générales inclusives et pacifiques était essentielle. Cependant l'adhésion purement déclarative de certains groupes armés à l'Accord politique de février 2019, reste un défi majeur. Nombre des chefs rebelles attendaient un effet de cet Accord de Khartoum, la garantie d'une amnistie (voir Michel Luntumbue, [la note Contribution des sanctions ciblées au maintien de la paix : leçons tirées de la RDC et de la RCA](#), *Observatoire Boutros Ghali*, décembre 2020).

L'une des clés du long cheminement vers la sortie de crise en RCA passe semble-t-il aussi par la résolution du dilemme entre l'administration de la justice et le choix de l'impunité pour quelques-uns, synonyme d'une paix en trompe l'œil. Qui prendra la responsabilité de la fin de l'impunité pour les chefs rebelles, notamment ceux inscrits à la liste du Comité des sanctions des Nations unies pour la République centrafricaine ?

---

***Michel Luntumbue** est chargé de recherche au GRIP et assure la coordination scientifique de l'Observatoire Boutros-Ghali du maintien de la paix.*